

CREDIT A LA CONSOMMATION

UN OUTIL REGULE AU SERVICE DES MENAGES

Un crédit à la consommation est une opération qui consiste en un prêt accordé aux particuliers leur permettant de financer les projets de consommation qu'ils ne pourraient pas payer au comptant.

LES CHIFFRES : UN MARCHÉ CONCURRENTIEL



65 établissements, filiales de la grande distribution, groupes industriels, banques, constructeurs automobiles

50% du marché représenté par l'ASF, notamment le crédit sur le lieu de vente

LES APPORTS



Pour les ménages (direct)
Lisser les dépenses dans le temps

Pour les entreprises (indirect)
Soutenir la demande et l'activité productive

UN PRET RESPONSABLE, TRES REGLEMENTE



- En France, le crédit à la consommation est parmi les plus réglementés et supervisé d'Europe. Le secteur a été encadré par une activité législative intense, 11 lois en 10 ans, pour :
 - Protéger le consommateur : une vigilance des établissements par une analyse de solvabilité (les scoring)
 - Encadrer le crédit renouvelable : une flexibilité sécurisée au service de la consommation des ménages
 - Prévenir le surendettement : réflexion et action continues des acteurs publics et privés

POURQUOI PROMOUVOIR LE CREDIT A LA CONSOMMATION ?



- Soutenir la consommation et dynamiser la croissance
- Encourager les projets et la confiance dans l'avenir
- Sécuriser le crédit pour les particuliers

CHAQUE CATEGORIE DE CREDIT A LA CONSOMMATION REPOND A UN BESOIN SPECIFIQUE

